



Vous allez avoir un

Lavement au produit de contraste

De quoi s'agit-il ?

Le lavement au produit de contraste permet de voir des lésions du côlon (gros intestin).

Cet examen utilise des rayons X. Aucun risque n'a pu être démontré dans ce domaine compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

Le déroulement de l'examen

L'examen se fait essentiellement en position couchée. Il consiste à prendre plusieurs radios après avoir rempli l'intestin avec un liquide opaque aux rayons X. Celui-ci est introduit à l'aide d'une canule, par l'anus. Pendant l'examen on pourra également insuffler de l'air pour déplisser les parois du côlon. La durée de l'examen est en moyenne de 20 à 30 minutes.

Quelles complications peuvent survenir pendant l'examen ?

Tout acte médical sur le corps humain, même conduit dans des conditions de compétence et de sécurité maximales comporte un risque de complication.

Les complications du lavement au produit de contraste sont très rares : blessure de la paroi intestinale ou d'un organe voisin. Ces complications sont graves et nécessitent souvent une opération chirurgicale urgente. Si vous constatez des douleurs au cours de l'examen, il faudra le dire immédiatement au radiologue.

Des réactions de type allergique sont également possibles, mais elles restent exceptionnelles et sont le plus souvent sans conséquences.

De petites douleurs, supportable, sont habituelles

Ce que vous devez faire

Avant l'examen, répondez attentivement aux questions suivantes :

Etes-vous allergique à certains médicaments ou pommades,	oui	non
êtes-vous asthmatique ou avez-vous mal toléré un examen radiologique ?*		
Avez vous déjà subi une chirurgie de l'abdomen (opération du ventre ?)*	oui	non
Avez-vous subi une radiothérapie (traitement par des rayons) ?*	oui	non
Etes-vous enceinte ou susceptible de l'être ?*	oui	non

Apportez le jour de l'examen :

- 1) la demande de votre médecin (ordonnance, lettre....)
- 2) tous vos résultats d'analyses de sang
- 3) le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM ...)
- 4) la liste écrite des médicaments que vous prenez.

Pour l'examen :

En dehors de l'urgence, le côlon doit être parfaitement propre pour permettre un examen précis. Pour cela, vous devez prendre une purge avant l'examen. Veuillez suivre à la lettre les instructions qui vous seront données pour cette préparation. Malgré des consignes bien suivies, la préparation peut parfois s'avérer insuffisante et faire renoncer à la poursuite de l'examen.

Pendant et après l'examen :

Signalez immédiatement toute douleur importante.